YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 2001 - 64

OBJET : Passation de l'avenant n° 1 au lot n° 3 "plomberie, chauffage, ventilation" du marché relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité du Centre Educatif et Culturel de YERRES, conclu avec la société SG 16.

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122 – 22 et R 2131-2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 255 bis,

VU la loi n° 95 – 127 du 8 février 1995 modifiée et notamment son article 8,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d' YERRES en date du 29/06/1995, complétée par celles du 27/07/1995 et du 26/11/1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU la décision N° 2001/13 du 12 janvier 2001 autorisant la signature d'un marché négocié suite à l'appel d'offres infructueux, relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité du Centre Educatif et Culturel – lot n° 3 "plomberie, chauffage, ventilation", conclu avec la société SG 16, pour un montant de 495 085, 00 F. H. T., (188 250, 00 F. H. T. pour la tranche ferme et 306 835, 00 F. H. T. pour la tranche conditionnelle),

CONSIDERANT que les parties basses des radiateurs dans les circulations, ont été dégradées par des actes successifs de vandalisme : lamelles tordues, fuites du circuit,

CONSIDERANT que des modifications et remplacements de radiateurs avec configuration des arrivées et départs sont donc à prévoir,

CONSIDERANT que ces nouvelles sujétions sont évaluées à 26 780, 00 F. H. T. soit 32 028, 88 F. T. T.C. représentant 5, 40 % du marché initial,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 8 de la loi du 8 février 1995, la Commission d'appel d'offres a été consultée lors de sa séance du 1er mars 2001, et a émis à la majorité des voix un avis favorable, quant à la conclusion de cet avenant,

- **DECIDE** -

DE passer l'avenant n° 1 au marché correspondant au lot n° 3 "plomberie, chauffage, ventilation " conclu avec la société SG 16, sis 16 rue Francisco Ferrer 94200 IVRY SUR SEINE,

DIT que le montant de cet avenant s'élève à 26 780, 00 F.H.T. soit 32 028, 88 F.T.T.C. (taux de T.V.A. à 19,6 %),

DIT que le montant du marché est porté à la somme de 521 865, 00 F.H.T.,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 3, sous-fonction 314, nature 23 1318.

Fait à YERRES, le 2 Mars 2001

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
14 MARS 2001
SOUS-PRÉFECTURE
D'ARRONDISSEMENT D'EVRY

141